

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0029986

184237

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	571	Société :	R.A.M.
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Autre :	RETRAITE
Nom & Prénom :		WARIID BOUAZZA	
Date de naissance :		1945	
Adresse :		AIN CHIFA I RUE 1 M. 80 CASA	
Tél. :	06.05.95.47.70	Total des frais engagés :	231.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019	Cachet du médecin :
	
	Date de consultation : 03 NOV. 2023
	Nom et prénom du malade : Wariid Mdr
	Age: 64 ANS
	Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
	Nature de la maladie : clarté
	Affection longue durée ou chronique <input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> ALC Pathologie :
	En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
	Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 03/11/23

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 NOV 2023	Acte de consultation	1	M. Radha	Dr. ADIB ANTROU MEDECINE GENERALE El Farah, Rue 53 N°22 Tél: 05 22 81 21 42

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Driss SARLAU Mme LARAKI Epse BENZAKOUR Hay El Farah Rue 50 Casablanca	03/11/2023	871.02

7.3 ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

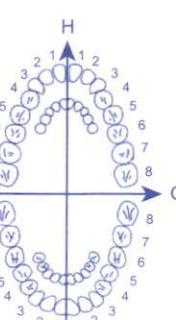
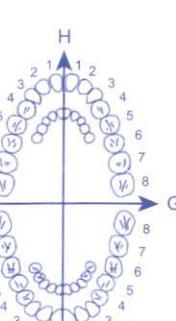
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ANIBOU ADIB

Médecine Générale

INPE 091011346



الدكتور أعزب وأديب

الطب العام

Casablanca le:

Pharmacie Moulay Driss SARLAU
Mme LARAKI Epse BENZAKOUR
Hay El Farah Rue 50 N°25
Tél: 05 22 81 16 73

Ward M'dc

27.00

(1)

SV

Almira

Pharmacie Moulay Driss
03 Nov 2023 34412

Tgt + 28

جوم
ست

54.00

(2)

SV

Despatch list

Tgt + 36 prof

81.00

حي الفرج الرقة 50 رقم 22 الدار البيضاء - الهاتف 05 22 81 21 42

Hay El Farah Rue 50 N°22 - Casablanca - Tél: 05 22 81 21 42

Gmail: aadib401@gmail.com

DUSPATALIN®

200 mg Chlorhydrate de mébénédéryne

Veuillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, interrogez votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que DUSPATALIN 200 mg, gélule et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre DUSPATALIN 200 mg, gélule ?
3. Comment prendre DUSPATALIN 200 mg, gélule ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver DUSPATALIN 200 mg, gélule ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

1. QU'EST-CE QUE DUSPATALIN 200 mg, gélule ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Classe pharmacothérapeutique - code ATC

DUSPATALIN 200 mg contient du chlorhydrate de mébénédéryne. Il appartient à un groupe de médicaments appelé antispasmodiques, qui agissent sur votre intestin.

DUSPATALIN 200 mg est utilisé pour soulager les symptômes des troubles fonctionnels intestinaux. Ces symptômes varient d'une personne à l'autre mais peuvent inclure :

- des douleurs et des crampes du ventre
- une sensation de ballonnements et des flatulences
- une diarrhée, une constipation ou une association des deux
- des petites selles (fèces) dures, en forme de granulés ou de ruban.

En l'absence d'amélioration ou si les symptômes s'aggravent, consultez votre médecin.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE DUSPATALIN 200 mg, gélule?

Ne prenez jamais DUSPATALIN 200 mg, gélule :

• si vous êtes allergique au chlorhydrate de mébénédéryne, composants de DUSPATALIN 200 mg (mentionnés). En cas de doute, il est indispensable de demander l'avise ou de votre pharmacien.

Autres médicaments et DUSPATALIN 200 mg, gélule

Informez votre médecin ou pharmacien si vous prenez, pris ou pourriez prendre tout autre médicament.

Grossesse et allaitement

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin prendre ce médicament.

DUSPATALIN 200 mg n'est pas recommandé pendant DUSPATALIN 200 mg ne doit pas être utilisé pendant. Votre médecin pourrait vous conseiller d'arrêter l'allaitement prendre un autre médicament si vous souhaitez allaiter. Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien prendre tout médicament.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

Aucun effet susceptible d'altérer l'aptitude à conduire utiliser des machines n'est attendu avec ce produit.

3. COMMENT PRENDRE DUSPATALIN 200 mg, gélule

Veuillez à toujours prendre ce médicament en suivant les indications de votre médecin. Vérifiez auprès de votre pharmacien en cas de doute.

Posologie

Adulte

La posologie usuelle est de 1 gélule, 2 à 3 fois par jour.

Mode d'administration

Voie orale.

La gélule sera prise avant les repas, avec un verre d'eau.

Fréquence d'administration

Se conformer strictement à l'ordonnance de votre médecin.

Durée de traitement

Se conformer strictement à l'ordonnance de votre médecin.

Si vous avez pris plus de DUSPATALIN 200 mg, gélule

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous oubliez de prendre DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

• Si vous oubliez une gélule, ne la prenez pas et prenez l'heure suivante.

• Ne pas prendre plus de 2 gélules par jour.

Si vous prenez trop de DUSPATALIN 200 mg, gélule

FORMATION POUR L'UTILISATEUR

Dénomination du médicament

ALIVIAR® 50 mg, gélules

DCI : Sulpiride

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, demandez plus d'information à votre médecin, votre pharmacien ou votre infirmier/ère.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autres, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Que contient cette notice :

1. Qu'est-ce que ALIVIAR® 50 mg, gélules et dans quel cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre ALIVIAR® 50 mg, gélules ?
3. Comment prendre ALIVIAR® 50 mg, gélules ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver ALIVIAR® 50 mg, gélules ?
6. Informations supplémentaires.

1. QU'EST-CE QU'ALIVIAR® 50 MG, GELULES ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

- **Classe pharmaco-thérapeutique :** Antipsychotique neuroleptique, benzamide code ATC : N05AL01

Il appartient à la famille des benzamides. C'est un antipsychotique neuroleptique.

- **Indications :**

Adultes : traitement symptomatique de courte durée de l'anxiété en cas d'échec des thérapeutiques habituelles.

Enfant (de plus de 6 ans) : Troubles graves du comportement (agitation, automutilations, stéréotypies), notamment dans le cadre des syndromes autistiques.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE AVANT DE PRENDRE ALIVIAR® 50 MG, GELULES ?

- **Ne prenez jamais ALIVIAR® 50 mg, gélules dans les cas suivants:**

- Hypersensibilité au sulpiride ou à l'un des autres constituants du produit,
- Tumeur connue dépendant de la prolactine, par exemple (adénome hypophysaire à prolactine ou cancer du sein),
- Phéochromocytome (atteinte de la glande médullosurrénale provoquant une hypertension artérielle sévère),
- En association avec les dopaminergiques non antiparkinsoniens cabergoline et quinagolide (médicaments utilisés dans les troubles de la lactation),

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

- **Mises en garde spéciales et précautions particulières d'emploi :**

- **Mises en gardes spéciales :**

Si vous présentez un des cas suivants, veuillez en informer votre **médecin** avant de commencer le traitement par le ALIVIAR® 50 mg, gélules :

- En cas d'apparition de fièvre inexplicable, de pâleur ou d'impératif d'interrompre le traitement et d'alerter immédiatement le service d'urgence.

- Avant la prise de ce traitement et afin de dépister un événement cardiaque, le médecin pourra être amené à vous faire pratiquer un électrocardiogramme qui peut provoquer des troubles du rythme cardiaque.

- Ce médicament doit être utilisé avec prudence chez les patients porteurs de facteurs de risque d'accident vasculaire cérébral.

- Ce médicament doit être utilisé avec prudence chez les patients âgés atteints de

démence.

- Ce médicament doit être utilisé avec prudence chez les personnes souffrant de formation de caillots sanguins.

- La prise de ce médicament peut entraîner des réactions secondaires chez les personnes alcoolisées ou des personnes souffrant de maladies neurologiques ou psychiatriques, ou chez les personnes portant des tumeurs dopaminergiques.

- Ce médicament doit être utilisé avec prudence chez les personnes souffrant de réactions d'apparition de symptômes psychotiques principalement de la schizophrénie.

- Chez l'enfant, un suivi régulier est recommandé.

- La prise de comprimés peut entraîner des réactions d'hypersensibilité, dont l'urticaire et l'angioédème.

- **Précautions d'emploi :**

Afin que votre médicament soit efficace et sûr, il est nécessaire de respecter les instructions de votre pharmacien.

- En cas de maladie de Parkinson, il est recommandé de prendre le médicament au moins 1 heure avant les repas.

- En cas de diabète, il est recommandé de prendre le médicament au moins 1 heure avant les repas.

- En cas de maladie de Alzheimer, il est recommandé de prendre le médicament au moins 1 heure avant les repas.

- En cas d'insuffisance rénale, il est recommandé de prendre le médicament au moins 1 heure avant les repas.

- En cas d'antécédents d'épilepsie, il est recommandé de prendre le médicament au moins 1 heure avant les repas.

- Chez les sujets âgés, il est recommandé de prendre le médicament au moins 1 heure avant les repas.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE PHARMACIEN.

- **Enfants et adolescents :** Il est recommandé de ne pas donner de médicament à un enfant ou à un adolescent sans avis de son médecin.

- **Usage des autres :**

Veuillez indiquer à votre pharmacien si vous avez déjà pris ce médicament ou un autre médicament obtenu sans ordonnance. De plus, veuillez signifier à votre pharmacien tout médicament que vous prenez ou que vous avez pris récemment.

- **Associations contre-indiquées :**

Dopaminergiques non antiparkinsoniens utilisés dans les troubles de la lactation.

- **Associations déconseillées :**

Certains médicaments cardio-vasculaires (notamment les bêta-bloquants) peuvent augmenter la pression artérielle.

- Antiparasitaires sucrés (notamment le luméfantrine, pentamidine, etc.) peuvent entraîner des réactions d'hypersensibilité.

- Antihistaminiques peuvent entraîner des réactions d'hypersensibilité.

- Antidiabétiques peuvent entraîner des réactions d'hypersensibilité.

- Anticoagulants peuvent entraîner des réactions d'hypersensibilité.

- Antipsychotiques peuvent entraîner des réactions d'hypersensibilité.

LOT : 09923031
PER : 05/2023
PPV : 27.00 BH

Certains médicaments peuvent entraîner des réactions d'hypersensibilité.

- Antiparkinsoniens peuvent entraîner des réactions d'hypersensibilité.